



Berne-Wabern, 23 mai 2008

Focus Maroc

Sahara occidental: processus de paix,
institutions sahraouies, droits de l'homme,
migration

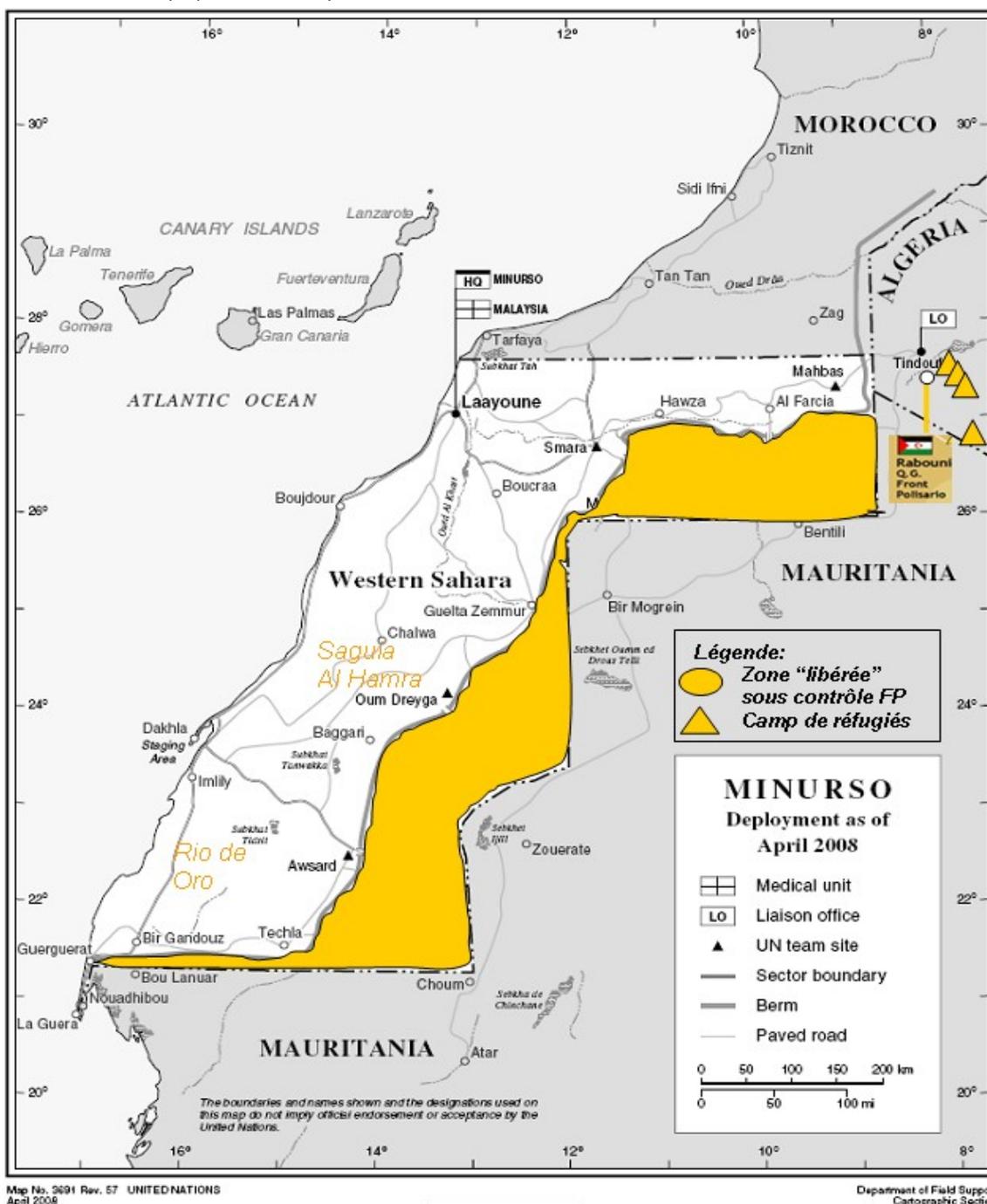
Table des matières

1.	Contexte général – enjeux actuels du Sahara occidental	3
1.1.	Brefs repères historiques	3
1.2.	Impasse des négociations de paix: derniers développements.....	4
2.	Le Sahara Occidental: fiche d'identité en quelques traits	5
2.1.	Géographie et populations	5
2.2.	Peuple sahraoui	6
2.3.	Langue et religion.....	6
2.4.	Institutions politiques.....	7
2.5.	Organisation politico-administrative	8
2.6.	Armée et police	9
2.7.	Conditions de vie, en particulier dans les camps	10
3.	Droits de l'homme.....	11
3.1.	Zone occupée par le Maroc	11
3.2.	Zone sous contrôle du Front Polisario	12
4.	Sahara occidental: zone de migration (illégale) ?.....	14
4.1.	Zone de migration de transit	14
4.2.	Zone de migration d'origine pour les Sahraouis et les Marocains	15
5.	Conclusion.....	16
	Annexe 1: Organigramme des institutions politiques	17
	Annexe 2: Liste des membres du gouvernement RASD (30.12.07)	18
	Annexe 3: Liste des membres Secrétariat national du FP (30.12.08)	19
	Annexe 4: Liste des Etats ayant reconnu la RASD	20
	Annexe 5: Routes migratoires via le Sahara occidental	21

1. Contexte général – enjeux actuels du Sahara occidental

1.1. Brefs repères historiques

De 1884 à 1975, le Sahara occidental (*As-Sahra' al-Gharbiyah*) fut une colonie espagnole et le domaine de grandes tribus nomades dont les frontières avaient été fixées par la France et l'Espagne en 1912. Dans les années 1960, la Mauritanie et le Maroc, nouvellement indépendantes, contestent la domination espagnole et revendiquent le partage dudit territoire. Mais, c'était sans compter sur la résistance d'un mouvement indigène sahraoui émergent, le Front populaire de libération de *Saguia al Hamra* et du *Rio de Oro* (ci-après Front Polisario). (Voir Carte¹)



¹ UN Security Council. Report of the Secretary-General on the situation concerning Western Sahara. New York, 14.4.08. (S/2008/251) In: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48085e512.htm> (23.5.08) Carte modifié par BFM, Berne, 23.5.08.

Celui-ci, appuyé par l'Algérie, conteste les revendications territoriales précitées et le droit à l'autodétermination de l'ensemble des populations du Sahara occidental, ce que reconnaît la Cour internationale de Justice de la Haye dans son avis consultatif du 16.10.1975.² En novembre 1975, le gouvernement marocain organise la « Marche verte », rassemblant près de 350'000 personnes, pour faire pression sur l'Espagne et lui faire céder les territoires au Maroc et à la Mauritanie; ce qui fut fait par les Accords tripartites de Madrid le 14.11.1975³. Le Front Polisario dénonce alors le traité, poursuit la guérilla et proclame le 27.2.1976 une « République Arabe Sahraouie Démocratique » ou RASD). Après de violents affrontements, la Mauritanie renonce à ses revendications en 1979. Les combats opposent dorénavant les troupes marocaines et le Polisario, appuyé financièrement et militairement par l'Algérie. Sur le territoire qu'ils contrôlent, à savoir le 85 % du Sahara Occidental, le Maroc construit, à partir de 1981, *un système de murs de plus de 3000 km⁴* destiné à isoler un « Sahara utile » de près de 266'000 km², à protéger les populations de colons marocains, et à parer aux incursions du Front Polisario. Une guerre d'embuscades et d'usure sévit entre les troupes marocaines et le Front Polisario jusqu'au 6.9.1991, date du cessez-le-feu effectif intervenu grâce à la médiation de l'ONU. Il en résulte la mise sur pied d'une Mission onusienne destinée à organiser un Référendum d'autodétermination sur le Sahara occidental (MINURSO) d'ici à 1992, puis sans cesse reporté jusqu'à nos jours, en dépit de plusieurs plans de règlements onusiens proposés (ex. Plan du SG Pérez De Cuellar de 1988, Plans de paix de Baker de 2001-2004). Fin février 2008, la question du Sahara occidental demeure dans une impasse totale, avec le risque de reprise des hostilités évoquées par le Polisario.⁵

1.2. Impasse des négociations de paix: derniers développements

Après la quatrième session des pourparlers du 11 au 13 mars 2008 à Manhasset près de New York, faisant suite à trois premières sessions en juin et août 2007 et janvier 2008, la question du Sahara occidental demeure enlisée dans le statu quo, situation prévalant depuis près de 32 ans, et qui pourtant ne semble convenir à plus personne. Faisant suite au Rapport du Secrétaire général, Ban Ki-moon du 19 octobre 2007 sur la situation dans cette région⁶, le Conseil de sécurité a demandé aux parties d'engager des négociations de bonne foi sans conditions préalables, en tenant compte des événements survenus les derniers mois et en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.⁷ La reprise des négociations butte toutefois sur les positions inflexibles et incompatibles des acteurs impliqués directement dans le conflit, à savoir le Maroc et le Front Polisario, soutenu par l'Algérie.

- **Le Maroc** a annoncé en 2007 sa disposition à négocier sur la base d'une solution consensuelle d'autonomie dans les limites du Royaume. Prête à offrir une large autonomie pour assurer sa légitimité – actuellement contestée par la communauté internationale – sur le Sahara occidental, le Maroc n'est toutefois pas disposé à toucher à sa souveraineté et son intégrité territoriale. Se référant aux « droits historiques », Rabat plaide pour le maintien de la délimitation des frontières en vigueur avant la décolonisation. Il ne pourrait tolérer un Etat Sahraoui indépendant, politiquement hostile à la royauté et proche de son rival algérien, et qui lui amputerait un territoire à valeur stratégique et économique. Pour le Maroc, seul un référendum pouvant lui garantir sa pleine marocanité sur le Sahara occidental sera acceptable. Le dossier du Sahara a permis aussi de renforcer la cohésion sociale intérieure et de détourner l'armée (près de 160'000 hommes engagés) de velléités de coups d'état contre le pouvoir central (*Makhzen*).
- **Le Front Polisario**, en tant que seul représentant de la RASD, mais affaibli par des

² Cour internationale de justice. Opinion consultative du 16.10.1975 In: <http://www.icj-cij.org/docket/index.php?sum=323&code=sa&p1=3&p2=4&case=61&k=69&p3=5>. (consulté le 4.1.08).

³ Les Accords de Madrid du 14.11.1995. In: <http://www.arso.org/ac3madridFr.htm>. (26.2.08).

⁴ Les différents murs. In: <http://www.murominassahara.org/fr/muros.php>. (4.1.08).

⁵ AP, 10.1.08; Le Monde, 13.2.08.

⁶ SG ONU. Report on the situation concerning Western Sahara. New York, 19.10.07. (S/2007/619) In: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N07/547/23/PDF/N0754723.pdf?OpenElement>. (8.5.08).

⁷ CS ONU. Résolution 1783 (2007) du 31.10.07. In: <http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/MINURSO%20SRES1783.pdf>. (8.5.08).

dissensions internes, plaide pour le droit exclusif des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ainsi, le Polisario rejette toute idée d'autonomie qui ne conduirait pas à un référendum sur une indépendance. La RASD bénéficie déjà du soutien non seulement de l'Algérie, mais d'une reconnaissance actuelle de la part d'une cinquantaine de pays, majoritairement africains. (Voir Liste : *Annexe 4*) La RASD est membre de l'OUA depuis 1975. Par ailleurs, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui a été réaffirmé lors de la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU chargée de la décolonisation.⁸ L'insatisfaction de la situation de statu quo a conduit le Polisario à menacer de recourir prochainement aux armes pour changer la donne, tout en laissant ouvert le processus de négociations.⁹

- A ces acteurs directs, **d'autres Etats** jouent un rôle, indirects mais non moins déterminant sur l'issue du conflit/crise: Alors que les Etats-Unis, la France et l'Espagne favorisent l'autonomie du Sahara occidental selon l'option marocaine¹⁰, d'autres pays (ex. Italie, Suède, Suisse, Syrie, Cuba, Libye et de nombreux pays africains) préconisent le principe d'autodétermination selon les résolutions des Nations Unies.¹¹ La Russie, en tant que nouvel acteur, se montre plutôt favorable à une partition du territoire.

Face à cette impasse, le Secrétaire général de l'ONU déclare que seule une solution politique « mutuellement acceptable et assurant l'autodétermination du peuple sahraoui » peut permettre une issue au conflit. A défaut, il faut s'attendre à une prolongation indéfinie de la crise, voire à une reprise possible des confrontations de basse intensité, des manifestations grandissantes dans le territoire occupé par le Maroc et une détérioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés de Tindouf. Cela implique des négociations sans conditions préalables entre les parties. Sortant de sa réserve, le médiateur de l'ONU, Peter van Walsum, a déclaré toutefois que l'indépendance du Sahara occidental – annexé par le Maroc depuis 1975 – n'est en l'état pas une option réaliste.¹²

Une troisième voie serait peut-être possible, mais peu réaliste au vu de l'esprit des parties, à savoir la mise sous tutelle onusienne exercée par le Conseil de Sécurité sur le Sahara occidental pour assurer la stabilité régionale. Cela aurait toutefois le désavantage de geler durablement le dossier et ne satisferait certainement pas les parties concernées.¹³

Au demeurant, les deux parties ont accepté de poursuivre leurs pourparlers en 2008 en dépit des résultats infructueux des précédentes rencontres, mais avec le risque de tensions perceptibles qui pourraient se transformer à la longue au mieux en des manifestations partisans, au pire en des affrontements sporadiques.¹⁴

2. Le Sahara Occidental: fiche d'identité en quelques traits

2.1. Géographie et populations

Limité au nord par la frontière marocaine (500 km), au nord-est par l'Algérie (70 km), à l'est

⁸ K. Abdelkamel. Nouveau camouflet pour Rabat. 17.10.07. In: <http://lesaharaoccidental.over-blog.com/10-categorie-576183.html>. (10.1.08).

⁹ Patrick Worsnip. No agreement at Western Sahara talks. United Nations. In: Reuters. 9.1.08.

¹⁰ Cathy Ceïbe. Le Conseil de sécurité bégaie sur le Sahara occidental. In: *L'Humanité*. 2.5.08.

¹¹ A noter que le Conseil de Sécurité rappelle dans toutes ses résolutions, depuis celle portant le numéro 658 de 1990 à la dernière 1754 du 30 avril 2007, le droit à l'autodétermination des Sahraouis. In: <http://lesaharaoccidental.over-blog.com/10-categorie-576183.html>. (10.1.08).

¹² Philippe Bolopion. Le médiateur de l'ONU écarte l'indépendance du Sahara occidental. In: *Le Monde*. 23.4.08. Cathy Ceïbe. Le Conseil de sécurité bégaie sur le Sahara occidental. In: *L'Humanité*. 2.5.08.

¹³ Voir aussi Jacquin Sophie: Thèse de géopolitique – Les NU et la question du Sahara occidental. Paris, décembre 2000, pp. 458 – 487; ICG. *Western Sahara: Out of the Impasse*. Middle East/North Africa Report N°66, 11 June 2007. In: <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5236&l=1>. (9.1.08). Anna Theofilopoulou (USIP). The United Nations and Western Sahara: A Never-ending Affair. July 2006, No. 166. In: http://www.usip.org/pubs/specialreports/sr166_united_nations_sahara.html. (9.1.08). Anna Theofilopoulou (USIP). Western Sahara - How to Create a Stalemate. May 2007. In: http://www.usip.org/pubs/usipeace_briefings/2007/0524_western_sahara.html. (9.1.08).

¹⁴ Pfeiffer, Tom. Optimism wanes in talks to end W. Sahara limbo. In: Reuters, 13.3.08. Claudia Parsons. Sahara-Nouvelle série de pourparlers infructueux Maroc-Polisario. In: Reuters, 19 March 2008. Une chaîne humaine devant le mur marocain au Sahara occidental demandant le démantèlement d'un symbole de la colonisation. In: *La Tribune*. 23.3.08.

et au sud par la Mauritanie (1'570 km) et à l'ouest par l'Océan atlantique (1'062 km), le territoire du Sahara occidental s'étend sur une superficie de près de 266'000 km² (env. la moitié de la France).¹⁵ Dans les faits, le territoire du Sahara occidental est morcelé en trois parties: une zone placée sous occupation marocaine (65 à 85 %) dont la capitale est Laâyoune (El Ayoun), une autre zone dite « libérée » (15 à 35 %) sous contrôle du Front Polisario et de la RASD dont la capitale provisoire est Bir-Lehlou, et enfin une troisième zone « virtuelle » composée des quatre principaux camps de réfugiés sahraouis en territoire algérien¹⁶. Au-delà des querelles statistiques, à l'origine de l'impasse des négociations entre le Maroc et le Front Polisario, la population sahraouie est estimée à 393'831¹⁷ personnes, dont plus de 40'000 dans la zone marocaine, plus de 160'000 réfugiés (rapatriables selon le HCR), dont 100'000 à 120'000 vivant en Algérie, 10'000 à 30'000 en Mauritanie et 5'000 dans d'autres pays, dont les Îles Canaries, l'Espagne et Cuba.¹⁸

2.2. Peuple sahraoui

Le peuple sahraoui est un peuple africain, d'origine négro-arabo-berbère. En effet, les Sahraouis appartiennent aux Arabes des tribus Hassan (fraction des *Beni Maquil* ou *Beni Hilal* originaires d'Égypte / Péninsule arabique) et qui se sont mélangés aux populations berbères autochtones de Sanhadja, ainsi qu'aux populations négro-africaines locales (dont les Maures). Les Sahraouis se composaient d'un ensemble de tribus et de confédérations de tribus qui se partageaient traditionnellement le territoire du Sahara. Même si le Front Polisario veut privilégier le lien national, la société sahraouie demeure avant tout tribale, référence renforcée par le travail d'identification des Nations Unies en vue du recensement destiné à l'organisation d'un référendum. En 1974, les autorités espagnoles avaient mis en évidence les huit principales tribus, par ordre décroissant: *Reguibat Charg* (de l'Est), *Reguibat Sahel* (de la côte), *Izarguien*, *Aït Lahcen*, *Arosien*, *Ulad Delim*, *Ulad Tidrarin*, *Chorfa*.¹⁹ Chaque tribu est composée de fractions (*afkhad*), parfois de sous-fractions (*afra*) et même de familles élargies (*ahels*) rassemblant un certain nombre de tentes (*khaïma*), et dirigée par un cheikh et une assemblée tribale (*djemaa*), ainsi qu'une assemblée supratriale composée de 40 membres (*Aït arbain*).²⁰ Les tribus sont elles-mêmes hiérarchisées.²¹ A partir de la dernière moitié du XX^{ème} siècle, et sous l'effet de la sédentarisation et des mélanges intercommunautaires, cette structure atavique a fait place peu à peu à une organisation communautaire plus moderne (sans castes), reliée à un espace territorial plus ou moins bien défini du *Trab el-Beidan* ou « pays des blancs » jusqu'à l'éclatement du conflit en 1973. Sous l'impulsion du Front Polisario dans sa lutte de résistance contre les puissances coloniales (espagnole et marocaine), une identité nationale sahraouie s'est forgée permettant le développement des fondements d'un Etat-nation.

2.3. Langue et religion

Les tribus sahraouies partagent non seulement une même structure tribale et patriarcale, un mode de fonctionnement identique basé initialement sur le nomadisme et presque totalement sédentarisé aujourd'hui, mais aussi pratiquent la même religion, l'Islam. Cette pratique n'admet pas d'autorité religieuse, à l'instar du Commandeur des croyants (*Emir al Mouminin*) au Maroc. De plus, lesdites tribus partagent une même langue, *l'hassanya*, un

¹⁵ Mohamed-Fadel Ould Ismaïl Ould Es-Sweyih (ci-après Es-Sweyih). La République Sahraouie. Paris, 2001, p. 13. Le territoire sahraoui est majoritairement désertique, formé de plaines (ergs) et de dunes de sable, ou d'un massif montagneux dans le sud, l'Adrar Soutouf.

¹⁶ Chaque camp de réfugiés étant baptisé du nom des villes du Sahara occidental actuellement occupé par le Maroc: Al-Ayoun, Ausserd, Smara et Dakhla.

¹⁷ CIA. The World Factbook 2008. 1.5.08. In: <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/wi.html>. (8.5.08).

¹⁸ HCR. Refugees Magazine issue no 111, 1998. In: <http://www.unhcr.org/publ/PUBL/3b80fcec4.html>. (1.4.08).

¹⁹ Jacquin Sophie. Op. cit., p. 153 - 154.

²⁰ Es-Sweyih. Op. cit. p. 18.

²¹ Les tribus sont hiérarchisées en trois castes sociales: les plus nobles ou tribus guerrières (*Ahel Moafa*) tels que les *Raguibat Sahel*, *Izarguien*, *Ulad Deli*, *Aït Lahcen*; les tribus religieuses ou maraboutiques (*Zawiya*) tels que les *Chorfa*, *Arosien*, *Reguibat Charg*, et enfin les tribus tributaires (*Znaga*) tels que les *Ulad Tidrarin* composés artisans (*maalemin*), les bardes (*iggawen*) et les esclaves noirs (*abid*). In: Jacquin Sophie. Op. cit., p. 155.

dialecte proche de l'arabe classique, émaillé de mots berbères, éloigné de l'arabe dialectal marocain.²²

2.4. Institutions politiques



Drapeau de la RASD.

Alors que la partie occupée du Sahara occidental (provinces sahariennes) a été placée sous administration marocaine depuis 1976 et comprend une participation restreinte des Sahraouis à la vie publique et politique du Maroc²³, la partie « libérée » fonctionne de manière autonome sous contrôle du Front Polisario, respectivement des institutions de la RASD depuis sa proclamation unilatérale le 27.2.1976²⁴. Le lieu de pouvoir de cette espace d'Etat embryonnaire se trouve en exil, à Rabouni près de la localité algérienne de Tindouf. La Constitution (Cst) de la RASD, adoptée par le 10^{ème} Congrès national de 1999²⁵, reconnaît la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, la démocratie républicaine, le multipartisme (à terme), le respect des droits de l'homme et l'économie de marché (à terme). Elle instaure un régime semi-présidentiel comportant les institutions suivantes: (Voir *Annexe 1* : Organigramme)

- *L'Exécutif* est formé du Président de la RASD, Mohamed Abdelaziz (depuis 1999), qui est à la fois le chef de l'Etat et le Secrétaire général du Front Polisario (organe politique). Le Président nomme le Premier ministre, Abdelkader Taleb Omar (depuis 2003) qui choisit son gouvernement composé de 21 ministres.²⁶ (Voir *Annexe 2*: Liste du gouvernement 2007) Le Président est l'homme fort de la RASD.²⁷
- Le *pouvoir législatif* est composé du Conseil national sahraoui (CNS) et du Conseil consultatif des notables²⁸, formant les deux le parlement de la RASD. Le CNS est chargé de l'élaboration des lois et du contrôle de l'exécutif et du Front Polisario. Les 51 députés sont élus lors d'élections législatives à bulletin secret à l'occasion d'un congrès national tenu chaque 18 mois.²⁹ Le CNS se réunit en deux sessions ordinaires. Il comprend six commissions qui continuent d'assumer leur fonction entre deux sessions.³⁰ Dans les faits, le CNS joue le rôle de chambre d'enregistrement du programme annuel et des mesures prises par les instances exécutives, alors que le rôle du conseil consultatif est encore mineur, voire symbolique.
- La *Justice* se veut indépendante (Art. 111 Cst). Le Conseil supérieur de la justice (CSJ) est le pilier de l'édifice judiciaire, mais pas totalement indépendant dans les circonstances actuelles d'exil et soumis à l'autorité du ministre de la justice. L'appareil judiciaire est divisé en quatre niveaux instances: le tribunal de conciliation ou d'arbitrage, le tribunal de 1^{ère} instance, la Cour d'appel et la Cour suprême du peuple. Malgré les efforts pour assurer le bon fonctionnement et l'indépendance de la justice, certaines difficultés et lenteurs dans les jugements, ainsi que dans l'exécution des sentences ont été constatées. A noter que les Sahraouis vivant en zone occupée marocaine sont soumis au système judiciaire marocain.³¹

²² Voir Gordon, Raymond G. *Ethnologue: Languages of the World*. Dallas, 2005. In: http://www.ethnologue.com/show_language.asp?code=mey. (26.2.08).

²³ Depuis 1981, un Conseil consultatif spécial pour les affaires sahariennes a été créé et comprend 97 membres, dont 12 députés sahraouis des provinces de Laâyoune, Smara et Boujdour, ainsi que 85 représentants de tribus. In: Jacquin Sophie. Op. cit., p. 83.

²⁴ Voir Proclamation de la RASD du 27.2.76. In: <http://www.arso.org/03-1f.htm>. (26.2.08).

²⁵ Constitution de 1999. In: <http://www.arso.org/03-const.99.htm>. (26.2.08).

²⁶ Liste du gouvernement au 30.12.07. In: <http://www.arso.org/03-gov07.htm>. (26.2.08).

²⁷ Le site officiel de la RASD. In: <http://www.rasd-state.ws/>. (27.2.08).

²⁸ Le Conseil consultatif des notables ou chambre haute a été institué le 2.2.2000. In: Es-Sweyih. Op. cit, p. 81.

²⁹ Lors du 12^{ème} Congrès du Polisario du 14-20.12.07, le CNS a été élu avec un taux de participation de 61,53 %. Parmi les 53 sièges à distribuer, 57,6 % ont été attribués à la jeunesse et 34,61 % aux femmes sahraouies. In: SPS, 24.2.08. In: <http://www.spsrasd.info/fr/detail.php?id=868>. (27.2.08).

³⁰ Les 6 commissions du CNS sont: affaires économiques et sociales, affaires étrangères, défense, territoires occupés et communautés sahraouies à l'étranger, information et culture, affaires juridiques et administratives. In: Es-Sweyih. Op. cit., p. 79.

³¹ L'appareil judiciaire marocain comprend un système à 4 niveaux: juridictions communales et d'arrondissement, Tribunaux de 1^{ères} instances, Cours d'appel, Cour Suprême. In: loi n° 1-74-338 du 15 juillet 1974; In: <http://www.justice.gov.ma/fr/OrganisationJudiciaire/organisation.aspx?o=0>. (27.2.08).

- Le *Front Polisario* est la clef de voûte du mouvement de libération nationale sahraoui et le moyen (suprême) du peuple sahraoui dans sa marche historique vers l'unité nationale et la construction d'un Etat indépendant et souverain (Art. 31 Cst). Jusqu'au parachèvement de la souveraineté nationale, le Front Polisario demeure le cadre politique unique qui regroupe et mobilise politiquement les Sahraouis. Les organes dirigeants du Front sont: le Congrès national, le Secrétaire général (et Président de la RASD), le Secrétariat national équivalant au bureau politique. L'organisation politique du Polisario va de la base (cellules, sections, départements) vers le Secrétariat national, véritable dépositaire du pouvoir politique et dont les 41 membres – dont 12 représentants des territoires occupés – sont élus par les représentants du peuple réunis en congrès national chaque 18 mois.³² (Voir *Annexe 3: Liste du Secrétariat 2007*³³) Dans le contexte actuel de situation en exil, le Congrès national du Front Polisario, en tant que cadre pour l'élection des députés du CNS, est donc aussi transitoirement le Congrès de la RASD. Ainsi, au lendemain du congrès, le gouvernement est remanié et les nominations aux principales responsabilités politiques et militaires reconsidérées.³⁴ La revue du 20 Mai est l'organe de communication du Front Polisario, alors que l'Armée de Libération populaire sahraouie (ALPS) est considérée comme son aile armée, dont le chef suprême est le SG du Front Polisario et le Président de la RASD.³⁵ A signaler aussi plusieurs organisations de masse qui constituent également des piliers de base du Polisario: l'Union de la Jeunesse sahraouie (UJSARIO), l'Union nationale des Femmes sahraouies (UNFS), l'Union générale des Travailleurs (UGTSARIO).
- Reconnaissance internationale*: La république sahraouie est reconnue actuellement par 53 Etats, 29 ayant révoqué ou suspendu leur reconnaissance – dont 14 accueillent une ambassade de la RASD (ex. Algérie) (voir *Annexe 4 : Liste*). Certains Etats n'ont pas reconnu officiellement la RASD, mais accueillent une représentation plus ou moins officielle du Front Polisario, dont la majorité des pays européens (ex. CH, I, ES, F), les Etats-Unis, la Russie, l'Afrique du Sud et l'Australie.³⁶ Dans le cadre de sa politique très active (ex. participation à l'OUA, à l'UA et divers forums organisations et agences internationales), la RASD bénéficie d'un vaste réseau de solidarité multiforme (associations culturelles, ONG humanitaires, relais politiques, forums Internet) pour entretenir sa position sur la scène internationale, et en particulier européenne.³⁷
- Autres caractéristiques officielles*: La RASD s'est aussi doté d'autres éléments constitutifs, tels que: un drapeau national, des armoiries, une monnaie (*peseta*), une fête nationale (27 février), une agence de presse nationale le *Sahra Press Service* ou SPS, une télévision (<http://www.rasd-tv.com/>), un périodique *Essahra Elhora* (Free Sahara)³⁸.



Armoiries du Front Polisario / RASD.

2.5. Organisation politico-administrative

Le peuple sahraoui vivant dans les camps de la région de Tindouf s'est organisé de la même manière que le futur état de la RASD. Le territoire administratif est divisé en 4 provinces (*wilaya*) et 25 municipalités (*daïra*), représentant respectivement les camps de réfugiés (*moukhyamat*) et les quartiers (*dawair*), divisés eux-mêmes en alignements d'environ

³² Es-Sweyih. Op. cit., pp. 85 – 100; Pazzanita. Op. cit., pp. 296-298, 348.

³³ ARSO. Liste du Secrétariat national au 20.12.07. In: <http://www.arso.org/secre.nat07.htm>. (28.2.08).

³⁴ Pour plus d'informations sur le Front Polisario, voir ses Statuts du 10.5.73.

³⁵ Le commissariat politique de l'ALS édite le journal El-Khanga. In: Es-Sweyih. Op. Cit., p. 92.

³⁶ Es-Sweyieh, p. 49; Pazzanita Anthony G. Historical Dictionary of Western Sahara. Toronto, 2006, pp. 375 – 377; <http://www.arso.org/03-2.htm>. (28.2.08).

³⁷ Ex. Lobbies pro-sahraouis: CH-Association de soutien à un référendum libre au Sahara Occidental ou ARSO. In: <http://www.arso.org/>. NL-Stichting Zelfbeschikking West-Sahara In: <http://www.west-sahara.nl/>. UK-Western Sahara Campaign In: <http://wsc.members.gn.apc.org>. S-Coordinadora Estatal de Asociaciones Solidarias con el Sahara ou CEAS In: <http://www.saharaindependiente.org/principal.htm>. USA-Congressman Pitts' Western Sahara Page. In: <http://www.house.gov/pitts/sahara.htm>. ES-Asociación de Familiares de Presos y Desaparecidos Saharauis ou AFAPREDESA. In: <http://www.afapredesa.org/>. (8.5.08).

³⁸ Es-Sweyih. Op. cit. p. 41.

60 tentes, chaque tente (*kaïma*) correspondant à une famille.³⁹ Cette structure politico-administrative fonctionne sur quatre niveaux, présentée ici de manière simplifiée:⁴⁰ 1° L'Unité de base correspond à une cellule de 5 à 11 membres dirigée par un responsable (arifa); 2° L'arrondissement (baladia), correspondant aussi à la section de base du Front Polisario, est géré par un bureau dirigé par le responsable de section/d'arrondissement; 3° La municipalité (daïra), circonscrite provisoirement à un quartier dans les camps correspond au conseil local du Front Polisario lequel est dirigé par un conseil municipal composé du maire, des responsables d'arrondissement, des représentants des organisations de masses (UJSARIO, UNFS, UGTSARIO), d'un administrateur local, des responsables des services publics, des responsables des cinq comités politiques du Front Polisario. Périodiquement se tient un Congrès populaire de base au niveau de la daïra, notamment en vue d'élire les maires et les futurs députés au Congrès national. Le conseil de la daïra a la charge de l'administration civile dans les camps de réfugiés. 4° La province (wilaya), correspond à l'autorité administrative supérieure des territoires sahraouis. Il est doté d'un Conseil régional composé d'un gouverneur (wali), du secrétaire général de la wilaya, des maires, des secrétaires des organisations de masses, des directeurs des services publics. Ledit conseil œuvre à l'exécution des directives et orientations du Secrétariat national du Polisario au niveau régional à travers les sections locales. (Voir *Annexe 1: Organigramme*)

2.6. Armée et police

L'armée de libération populaire sahraouie (ALPS) constitue le bras armé du Front Polisario et par extension celui de la RASD. L'ALPS est commandé formellement par le Secrétaire général du Front Polisario en tant que commandant suprême, mais rattaché structurellement au Ministère de la Défense. Basé sur un système de conscription⁴¹ obligatoire pour les tous les Sahraouis âgés de 17 ans (hommes et femmes) révolus et qui accompliront leur service militaire à 18 ans révolus, l'armée dispose actuellement de 6'000 à 7'000 militaires actifs et plus de 20'000 réservistes mobilisables en tout temps, voire plus en temps de guerre.⁴² Les unités (essentiellement des troupes mécanisées, blindés, artilleries et infanterie), réparties en sept régions militaires⁴³, sont organisées et entraînées pour une guerre tactique de tranchée et de guérilla de longue durée dans un milieu désertique. Les unités sahraouies sont disposées le long du mur de défense marocain de 1'500 km et font face à la puissante armée marocaine (160'000 hommes) déployée de l'autre côté dudit mur.⁴⁴ Depuis le cessez-le-feu de 1991, dont l'application – plus ou moins respectée – est surveillée par les observateurs onusiens de la MINURSO, l'ALPS continue à remplir plusieurs missions: militaire d'une part, par les patrouilles, les postes d'observation avancés et la formation militaire (deux écoles) et sécuritaire, par la *police militaire* (et de facto civile). Cette dernière fonctionne selon la structure de région militaire, mais est placée formellement sous la supervision de la Sécurité générale sise à Rabouni près de Tindouf, également siège de la direction du Front Polisario et du gouvernement de la RASD. Depuis fin 2007, le Front Polisario a annoncé une possible reprise des armes, ce qui a mis en alerte les Forces armées royales (FAR) sur la zone de Front⁴⁵, mais aussi dans la région du Sahara

³⁹ Wilaya/camp d'El Ayoun: daïra de Dchera, Amgala, Guelta, Bucra-a, Hagunia, Daora; wilaya/camp de Smara: Farsia, Edcheidiria, Hausa, Bir Lehlu, Mahbes, Tifariti; wilaya/camp de Dakhla: Nzaran, Ain Lbaida, Glaibat Lfula, Bojador, Um Draïga, Aargub; wilaya/camp d'Aoussert: Zug, Agueni, Tichla, Guera, Bir Ganduz, Mivek, Yraïfia. In: M. Raimund E. Germann. L'Organisation locale de l'Etat sahraoui en exil. Lausanne, 1996 – 1997; Pagina del Pueblo Saharaui. In: http://www.nodo50.org/aapscyl/historia/organizacion_rasd.htm. (28.2.08). Voir photo du camp d'Aoussert. In: Thierry Mezerette. In:

<http://www.mezerette.com/lesgaleries/Book/sahraouis/default.htm>. (8.5.08).

⁴⁰ Es-Sweyih, Op. cit., pp. 97 – 99; Pazzanita Anthony G. Historical Dictionary of Western Sahara. Toronto, 2006, pp. 85, 88-89, 348 - 349, 447- 448.

⁴¹ Le service national est obligatoire selon l'Art. 49 Cst RASD. Voir aussi IRBC. Whether the Polisario had mandatory military service? Ottawa, 18.7.2000. (no DZA34602.E). In: <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain?page=search&docid=3ae6ad5628&skip=&query=DZA34602>. (9.5.08).

⁴² Voir photo d'une compagnie de l'ALPS. In: <http://www.rasd-state.ws/resim.asp?id=82>. (8.5.08).

⁴³ Les 7 régions militaires sont: 1) Zoug 2) Tifariti, 3) Mijek, 4) Meres, 5) Bir Lahlou, 6) Tindouf, 7) Sellaourich ; le quartier général étant à Rabouni à 23 km au sud-est de Tindouf en territoire algérien.

⁴⁴ <http://www.newint.org/issue297/wall.html>. (1.4.08).

⁴⁵ ICG. Crisiswatch. 1.4.08. In: http://www.crisisgroup.org/library/documents/crisiswatch/cw_2008/cw56.pdf. (1.4.08).

occidental sous administration marocaine qui doit faire face à une montée inquiétante de l'intifada sahraouie depuis 2005.⁴⁶ A noter que le conflit armé (1975 - 1991) a fait – selon les estimations publiées dans les années 1990 par l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm – entre 10'000 et 13'000 morts, dont plusieurs centaines de prisonniers (POW) de part et d'autre des protagonistes.⁴⁷

2.7. Conditions de vie, en particulier dans les camps

Si les *conditions de vie* des Sahraouis dans les territoires sous administration marocaine sont proches de celles prévalant au Maroc, celles des Sahraouis vivant sous contrôle du Front Polisario (territoires libérés et quatre principaux camps de réfugiés⁴⁸) sont difficiles, voire périodiquement dramatiques en raison des conditions climatiques extrêmes pouvant sévir dans ces régions (ex. sécheresse, pluies diluviennes). De même, si les Sahraouis vivant dans la zone marocaine bénéficient des retombées positives d'une meilleure situation économique (ex. pêche, extraction de phosphate et de minerai de fer, exploitation du pétrole, et production agricole dans les oasis), les Sahraouis des zones du Front Polisario sont pratiquement entièrement dépendants de l'aide internationale et de leur environnement. Ainsi, selon la direction générale de l'aide humanitaire (ECHO) de la Commission européenne, 155'430 des 165'000 réfugiés (2004) se trouvant dans les camps de Tindouf en Algérie requerraient une aide alimentaire⁴⁹; 90'000 recevrait toutefois une aide alimentaire du HCR.⁵⁰ En particulier les vivres (ex. farine, sucre, huile, céréales) sont acheminés, de manière irrégulière et souvent avec retard, par voie terrestre depuis le port algérien d'Oran et distribués ensuite par le HCR en collaboration avec le Croissant rouge sahraoui. A cette manne internationale s'ajoutent le produit de l'activité pastorale, d'artisanat ou de commerces locaux, y compris de divers trafics⁵¹ et de devises (rémittances) transférées par la diaspora en exil, notamment vivant en Europe. C'est toutefois dans les camps que la situation économique et humaine est la plus difficile, où le taux de chômage est extrêmement élevé, et le manque de moyens et de ressources semble être la donnée de base pour la gestion de l'ensemble des contingences de la vie quotidienne.⁵² Les Sahraouis vivent dans des masures de pisé – qui s'écroulent en cas de pluies diluviennes comme il en arrive parfois dans le désert – et des tentes de toile.⁵³ Chaque famille s'est bricolé un petit enclos de tôles et de bidons rouillés dans lequel elle a installé sa seule richesse: une ou deux chèvres, ou un mouton.⁵⁴ Une bonne partie du matériel utilisé dans les camps (ex. meubles, vêtements, outils, etc.) sont le fruit d'une récupération systématique et provenant souvent de l'Espagne. Il n'y a pas de mendicité perceptible dans les rues, ni de quartiers visiblement pauvres dans les camps. Pourtant, le Polisario a transformé avec les années leurs principes d'égalité et de solidarité en un système de clientélisme et de privilégiés, ce qui a engendré des inégalités socio-économiques au sein de la population sahraouie.⁵⁵

Sur la plan sanitaire, si les soins médicaux et les infrastructures hospitalières du Sahara occidental sous occupation ont pu bénéficier d'un investissement important de la part des autorités marocaines, les conditions sont fortement déficitaires et fluctuantes dans les zones sous contrôle du Polisario, car elles dépendent non seulement de la générosité

⁴⁶ Fadh Iraqi. Le Polisario est-il fini? http://www.lejournal-hebdo.com/article.php?id_article=6224. (1.4.08).

⁴⁷ ESISC. Nouvelles brève, Bruxelles, 1.4.08. Voir photo de POW marocains. In : A. El Hassouni. Les prisonniers retournent au pays. Aujourd'hui le Maroc, 19.8.05. In: <http://www.aujourd'hui.ma/couverture-details38759.html>. (8.5.08).

⁴⁸ Voir note no 39.

⁴⁹ ECHO. Humanitarian aid for the Sahrawi refugees living in the Tindouf region. Bruxelles, 27.4.04. In: http://ec.europa.eu/echo/pdf_files/decisions/2004/dec_algeria_01000_en.pdf. (9.4.08).

⁵⁰ HCR. Rare torrential rains leave 50,000 Sahrawi refugees in Algeria homeless, 13.2.06. In: <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/news/openssl.htm?tbl=NEWS&id=43f0bc6f4>. (9.4.08).

⁵¹ Alors que les trafics d'alimentation, d'électroménagers ou de vêtements sont de facto tolérés, les armes, personnes, cigarettes, matériel de communication ou d'optique sont officiellement prohibés.

⁵² A. G. Pazzanita. Op. cit. p. 123.

⁵³ Ex. Intérieur d'une tente familiale dans un camp sahraoui. Photo de Kyna Gourley. In: <http://www.sandblast-arts.org/>. (8.5.08).

⁵⁴ Le Monde, 13.2.08.

⁵⁵ Rapport d'Olivier Pierre Louveaux, *Le Sahara Occidental aujourd'hui*. In: <http://www.medea.be/index.html?doc=1568>. (17.4.08).

internationale et de l'assistance algérienne et d'ONG, mais aussi des conditions climatiques rudes et instables (ex. pénurie d'eau potable, inondations, sécheresse) et épidémiologiques subséquentes (ex. choléra). Actuellement, chaque *wilaya* / camp dispose d'un hôpital et de dispensaires/centres sanitaires locaux, dont les standards ne sont toutefois de loin pas de type occidental.⁵⁶ Les soins y sont dispensés gratuitement. Les médicaments sont toutefois souvent défaut.⁵⁷ De nombreuses pathologies affectent la population sahraouie des camps de manière saisonnière (ex. diarrhée, problèmes rénaux en été et pulmonaire en hiver) et constante (ex: anémie, retard de croissance due à la malnutrition, hypertension artérielle, diabète, tuberculose, hépatite, maladies psychiatriques)⁵⁸. Un bureau de l'OMS a été installé à Tindouf dans le but de lutter contre les principales maladies dans les camps, depuis mars 2007.

3. Droits de l'homme

Bien qu'il soit difficile d'évaluer la situation actuelle des droits de l'homme dans les différentes zones (occupées et libérées) du Sahara occidental par manque de sources fiables et neutres ou de missions d'investigations approfondies *in situ*⁵⁹, il semblerait toutefois que dans l'ensemble ladite situation se soit améliorée ces dernières années, y compris – mais dans une bien moindre mesure – dans la zone sous administration marocaine depuis l'intronisation de Mohammed VI en 1999. Au-delà des accusations régulières de violations des droits de l'homme que les protagonistes s'adressent mutuellement par voie médiatique ou onusienne interposée, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme⁶⁰ ainsi que l'ONU⁶¹ demeurent préoccupés par la situation y relative dans cette région, et en particulier dans les camps de réfugiés sahraouis. A noter que la présente analyse ne couvre pas les violations commises par les parties durant le conflit du Sahara occidental (1975 – 1991)⁶², dont certaines toutefois se prolongent jusqu'à ce jour (ex. disparition, prisonnier de guerre, déplacement forcé de population civile), mais celles qui sont perpétrées aujourd'hui par le Maroc et le Front Polisario dans leur zone de contrôle respective.

3.1. Zone occupée par le Maroc

Dans le Sahara occidental sous administration marocaine, la situation des droits de l'homme est actuellement caractérisée par une confrontation permanente entre les forces de l'ordre marocaines et les militants de l'opposition sahraouis, depuis les manifestations du 22 mai 2005 à Laâyoune (Al-Ayoune) qui ont éclaté suite à un transfert d'un prisonnier sahraoui et qui ont été réprimées avec sévérité par les forces de l'ordre marocaines. Depuis cette date, les

⁵⁶ Ex. d'une salle de traitement hospitalier. In : Photo d'Angeles Rodenas. In: <http://www.sandblast-arts.org/>. (8.5.08).

⁵⁷ A. G. Pazzanita. Historical Dictionary of WS. 3rd Edition, Oxford, 2006, pp. 201-202, 363.

⁵⁸ Voir évaluation primaire de la santé. In: http://www.infodoctor.org/salek/Que_es_la-Atencion Primaria.pdf. (17.4.08). Mohamed Cherrak. Agissez... les Sahraouis risquent de périr! Alger, 27.8.06. In: <http://www.elkhabar.com/FrEn/lire.php?idc=51&ida=41921>. (17.4.08).

⁵⁹ Le HCR a effectué une mission en mai et juin 2006 dans le Sahara occidental et dans les camps de réfugiés en Algérie. In: AP, 10.10.06. In: http://www.iht.com/articles/ap/2006/10/10/africa/AF_GENMorocco_Western_Sahara_Rights.php. (7.5.08). le HRW a effectué une mission similaire en novembre 2007. In: HRW, Morocco – Allow free expression in Western Sahara. New York, 7.1.08. In: <http://www.hrw.org/english/docs/2008/01/07/morocc17691.htm>. (8.5.08).

⁶⁰ Ex. Ai. Rapport 2007 – Maroc et Sahara occidental. Londres, In: <http://www.amnesty.org/fr/region/middle-east-and-north-africa/north-africa/maroc-et-sahara-occidental>. Freedom House. HRW. World Report 2008. Washington D.C. 31.1.08. In: <http://hrw.org/french/docs/2008/01/31/morocc17793.htm>. Western Sahara Campaign UK. Briefing – Human Rights in WS. Manora, 8.4.08. In: <http://www.arso.org/HRBriefingWSC08.pdf>. OMCT. Excessive use of force by police. Genève, 15.3.07. In: <http://www.omct.org/index.php?id=&lang=fr&actual-PageNumber=1&articleId=6923&itemAdmin=article>. RSF. Morocco-Annual Report 2007. In: http://www.rsf.org/article.php3?id_article=20772. (7.5.08).

⁶¹ SG ONU. Rapport du SG sur la situation concernant le Sahara occidental. NY, 14.4.08 (S/2008/251). In: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/297/23/PDF/N0829723.pdf?OpenElement>. (7.5.08).

⁶² A noter que le Juge espagnol Baltasar Garzon a été chargé d'ouvrir une enquête pour déterminer si les autorités marocaines sont responsables d'un génocide et d'actes de tortures entre 1976 et 1987 au Sahara occidental. In: Maroc-Hebdo international, no 765, 2-8.11.07. In: http://www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives_765/PDF/MHI%20765.pdf. (8.5.08).

tensions entre forces de sécurité et manifestants sahraouis sont permanentes et débordent régulièrement en protestations et émeutes dans les villes et villages du Sahara occidental.⁶³ Ces événements sont généralement émaillés par des vagues d'arrestations, de détentions, voire de mauvais traitements des « fauteurs de troubles ». Face à cette contestation croissante qualifiée d'Intifada par les autorités marocaines, celles-ci ont renforcé la présence visible des forces de sécurité et les mesures de répression dans les principales villes du Sahara Occidental. Ainsi, elles ont augmenté le nombre des arrestations arbitraires, aléatoires, voire parfois ciblées comme dans le cas de certains manifestants ou défenseurs des droits de l'homme. Il s'ensuit parallèlement une surenchère des actions d'opposition et des manifestations, une instrumentalisation grandissante des actions par les parties en présence et par lobbies interposés. Il en découle également une banalisation de certains actes symboliques considérés naguère comme constitutifs de graves atteintes à l'autorité et à l'image du Royaume marocain (ex. distribution de tracts, brandissement du drapeau sahraoui ou de calicots, port du vêtement traditionnel sahraoui), en dépit de l'augmentation de la répression globale. La détérioration, observée et reportée de manière concordante, de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental – tant par des ONG ou collectifs régionaux ou internationaux⁶⁴, des journalistes ou délégations d'observateurs étrangers, dont le HCR qui a conduit une mission d'enquête dans cette région en mai 2006⁶⁵ – concerne notamment les violations suivantes: non respect des libertés d'opinion, d'expression, d'association et de manifestation; limitation de la liberté de presse; restriction de mouvement, usage excessif de la force, notamment de la part des Groupes urbains de sécurité (GUS) dans le dispersement de manifestations pacifiques, surveillance, harcèlement, arrestation et mauvais traitement à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme et d'activistes sahraouis; restriction des droits politiques pour les opposants sahraouis, disparition forcée, arrestation et détention arbitraire et prolongée sans procès, pratique de la torture durant les interrogations visant à l'extorsion d'aveux, procès inique, le tout en totale impunité.⁶⁶ A noter enfin, que le Maroc détiendrait encore près de 150 combattants⁶⁷ et partisans du Polisario selon cette même organisation et que près de 500 Sahraouis auraient disparus et /ou auraient été torturés depuis le début du conflit selon l'ONG ASVDH.⁶⁸

3.2. Zone sous contrôle du Front Polisario

Etant donné qu'il n'y a jamais eu de missions d'enquêtes approfondies sur la situation des droits de l'homme dans les zones sous contrôle de la RASD, respectivement du Front

⁶³ Voir photo de manifestation sahraouie à Smara en sept. 2007. In: K. Abdelkamel. [Violente répression marocaine à El Ayoun et Smara](http://lesaharaoccidental.over-blog.com/15-categorie-576183.html). 26 Septembre 2007. In: <http://lesaharaoccidental.over-blog.com/15-categorie-576183.html>. (8.5.08).

⁶⁴ CODESA (Collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme). Report on the violations of human rights in Western Sahara. El-Aiun. 31.12.07. In: <http://www.arso.org/CODESAreport2007.pdf>. Voir ONG notoires suivantes: ASVDH (Association Sahraouie Des Victimes des Violations Graves des Droits de l'Homme Commises par l'Etat du Maroc). In: <http://asvdh.net/>. AMDH (Association marocaine des Droits Humains). In: <http://www.amdh.org.ma/>. ARSO (Association de soutien à un référendum libre et régulier au Sahara Occidental) In: <http://www.arso.org/01-e.htm>. BIRDHSO (Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental) In: <http://www.birdhso.org/>. (8.5.08).

⁶⁵ Bien que confidentiel, le Rapport de mission du ONHCR a été obtenu et diffusé par le Norwegian Support Committee For Western Sahara en octobre 2006. ONHCR. Mission to Western Sahara and the Refugee camps of Tindouf – 15-23.5 and 19.6.06. Geneva, 8.9.06. In: <http://www.arso.org/OHCHRrep2006en.pdf>. (8.5.08). A noter que de nombreux observateurs étrangers, dont une délégation du Parlement européen en octobre 2006, ont été jusqu'ici refoulés ou interdits d'entrée dans cette zone. In: Le Sahara Occidental. Blog, 20.10.07. In: <http://lesaharaoccidental.over-blog.com/10-categorie-576183.html>. (8.5.08).

⁶⁶ US DoS. Country Reports on Human Rights Practices – 2007. Washington D.C., 2008. In: <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/>. Freedom in The World: Western Sahara 2007. New York, 16.1.08. In: <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&year=2007&country=7320>. Freedom House. 'Torture has not ceased under King Muhammad' - Freedom House slams Moroccan occupation of Western Sahara. 10.5.07. In: <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=70&release=503>. OMCT. Uso excesivo de la fuerza policial contra estudiantas saharais en Marruecos. 16.5.07. In: <http://www.omct.org/index.php?id=&lang=es&actualPageNumber=1&articleId=7046&itemAdmin=article>. (8.5.08). HRW dévoile les abus marocains contre les droits de l'homme. In: La Tribune, 10.5.08.

⁶⁷ Voir liste des prisonniers politiques au 29.4.08. In: <http://www.arso.org/intifadalistpris.htm>. (11.5.08).

⁶⁸ US DoS. Country Reports on Human Rights Practices – 2007. Washington D.C., 2008. In: <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/>. (8.5.08).

Polisario, il n'est pas possible en l'état d'évaluer de manière neutre et sérieuse ladite situation. Une délégation du HCR, lors de sa visite du 6 juin 2006, a admis que des investigations sérieuses étaient requises à cette fin.⁶⁹ En l'état, les informations disponibles sont souvent lacunaires, contradictoires, voire partisans et méritent dès lors une certaine circonspection.

L'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (CLAIHR) a effectué deux missions en 1997 et 1999 au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de Tindouf et a observé dans les camps un « niveau élevé de respect des droits fondamentaux humains ».⁷⁰

Dans le cadre d'une mission humanitaire de CARITAS en 2003, Pierre Olivier Louveaux constatait toutefois – à titre personnel – que les réfugiés des camps de Tindouf ne bénéficiaient que peu de droits établis et subissaient plutôt le poids d'un système clientéliste et monopartite mis en place de manière autoritaire par le Polisario. On y assiste un véritable divorce entre le sommet du pouvoir et la base populaire, l'inexistence d'opposition, un fonctionnement sécuritaire empêchant la liberté d'expression, d'association et de mouvement.⁷¹ Ce rapport a été largement référencé dans une étude du Centre européen d'information stratégique et de sécurité (ESISC), lequel a constaté que la situation des droits de l'homme était médiocre, notamment en raison du caractère centralisé, autoritaire et exclusif du pouvoir au sein de la RASD.⁷²

Des groupes de défense sahraouis et des dissidents du Polisario vivant au Maroc ou en exil ont évoqué dans leurs témoignages accusant les autorités sahraouies notamment d'opacité institutionnalisée de la gestion des camps de réfugiés sahraouis, de violations des droits de l'homme (ex. liberté d'expression, d'association, de manifestation), sans compter la prise en otage des populations concernées.⁷³

A cela s'ajoute la question du traitement inhumain par le Front Polisario (et l'Algérie) des prisonniers de guerre marocains (POW) durant la période de 1975 à 2006 qui a été sévèrement épinglée par la fondation française *France Liberté* en juillet 2003, critiques qui ont, d'ailleurs, précipité la libération des derniers prisonniers en 2005.⁷⁴

⁶⁹ ONHCR. Mission to Western Sahara and the Refugee camps of Tindouf – 15-23.5. and 19.6.06. Geneva, 8.9.06, p.15. In: <http://www.arso.org/OHCHRrep2006en.pdf>. (8.5.08). A noter que le HCR est présent dans les camps, mais n'a qu'une compétence en matière d'assistance humanitaire, au même titre que d'autres organisations actives dans les camps, telles que le PAM, l'Oxfam, le CICR, l'ECHO.

⁷⁰ CLAIHR / AJCRDPM. Fact-Finding mission to Algiers and Sahrawi Refugee camps near Tindouf in June 1997. Ottawa, 1997. In: <http://www.arso.org/CLAIHR.htm>. (8.5.08).

⁷¹ Rapport d'Olivier Pierre Louveaux, *Le Sahara Occidental aujourd'hui*. Bruxelles, 20.11.03. In: <http://www.medea.be/index.html?doc=1568>. (8.5.08).

⁷² ESISC. The Polisario Front – Credible negotiations partner or after-effect of the cold war and obstacle to apolitical solution in Western Sahara? Bruxelles, 15.11.05. In: <http://www.esisc.org/documents/pdf/en/the-polisario-front.pdf>. RASD / MAE. Letter to Mr. C. Moniquet (Statement on ESISC's Report from 2005). Bir Lehlou, 29.12.05. <http://www.arso.org/esiscpf.pdf>. ESISC. Réfugiés Sahraouis: entre catastrophe humanitaire et manipulation(s) politiques(s). Bruxelles, 27.2.06.

⁷³ Former members of the Polisario Front. In: http://en.wikipedia.org/wiki/Polisario_defections. (8.5.08); US DoS. Country Reports on Human Rights Practices – 2007. Washington D.C., 2008. In: <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/>. (8.5.08).

⁷⁴ France Libertés. The Conditions of Detentions of the Moroccan POWs Detained in Tindouf (Algeria) – Mission 11-25.4.03. In: <http://www.scribd.com/doc/161383/franceliberte>. (8.5.08). Les 404 derniers POWs ont libérés en août 2005. In: ATS, 18.8.05.

4. Sahara occidental: zone de migration (illégale) ?

Sans vouloir ici à nouveau analyser la problématique migratoire en relation avec le Maroc – dont on a déjà eu l'occasion de traiter dans d'autres documents⁷⁵ –, il convient d'examiner brièvement le rôle du Sahara occidental et des zones sous contrôle du Front Polisario dans la migration subsaharienne en direction du Maghreb et de l'Europe. En effet, le Sahara présente une gigantesque zone de transit, non seulement pour les peuples nomades de touaregs qui vivent du produit de leur commerce, de leurs activités pastorales, voire de leurs contrebandes, mais aussi pour de nombreux ressortissants subsahariens fuyant leurs conditions de vie pour une terre d'accueil plus propice à leurs projets.

4.1. Zone de migration de transit

Depuis l'érection d'une forteresse européenne et d'un renforcement de mesures préventives (ex. surveillance) et répressives (ex. interception, infrastructure) de la part des pays maghrébins, les routes migratoires se sont multipliées – ainsi que les réseaux de passeurs et de confection de faux documents – avec pour conséquence l'augmentation des dangers encourus par les migrants. Ainsi, sur les 8'995 immigrés morts aux frontières de l'Europe depuis 1988, au moins 1079 sont morts en traversant le désert du Sahara.⁷⁶ Cependant, la traversée du Sahara étant considérée généralement comme trop périlleuse (Voir *Photo*⁷⁷), les migrants subsahariens et passeurs choisissent d'autres voies, notamment les routes suivantes:⁷⁸ (Voir carte: *Annexe 5*)



Frontière du Sahara occidental près de Tifariti.

- La route longeant des côtes orientales du Sahara occidental sous occupation marocaine, en provenance de Nouadhibou en direction principalement des Iles Canaries (filrière mauritanienne);
- La route provenant de Nouakchott ou Oualata, passant par Zouérat (lieux situés en Mauritanie) et traversant le Sahara occidental – zones du Front Polisario puis de l'armée marocaine – et arrivant à Dahla ou Laâyoune avant de se prolonger par voie maritime vers les Iles Canaries ou par voie terrestre vers le Maroc. A noter que le franchissement du mur de défense marocain (miné et contrôlé de part et d'autre par des patrouilles du

⁷⁵ BFM. Maroc – Migration de transit. Berne, 28.6.06. In: <http://www.bfm.admin.ch/>. (15.5.08). voir aussi: Enhancing Southern Capacity. In: Force migration review, Issue 28, July 2007. In: <http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR28/full.pdf>. IMI / Hein de Haas. The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions. Oxford, 2007. In: <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/wp3-migration-impact-morocco.pdf>. MPI / Hein de Haas. Country Profiles: Maroc – de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe. Oxford, Octobre 2005. In: <http://www.migrationinformation.org/Profiles/display.cfm?ID=582>. (15.5.08). RSCAS / Khadija Elmadmad. La gestion des frontières au Maroc. Projet du MEDA/Euromed. Florence, 04.2007. In: http://www.eui.eu/RSCAS/e-texts/CARIM-RR_2007_04.pdf (15.5.08).

⁷⁶ GADEM. La chasse aux migrants aux frontières Sud de l'UE - L'exemple des refoulements de décembre 2006 au Maroc. 20.6.07. In: http://www.migreurop.org/IMG/pdf/RAPPORT_GADEM_20_06_2007.pdf. (15.5.08).

⁷⁷ Photo d'Alberto DV. Sahara Occidental : zona entre los territorios controlado por el Polisario y Marruecos, 15.5.05. In: http://es.wikipedia.org/wiki/Imagen:Frontera_del_sahara_Polisario_-_ocupado.jpg. (15.5.08).

⁷⁸ Voir en particulier: Serge Daniel. Les routes clandestines – l'Afrique des immigrés et des passeurs. Paris, 2008 et Hein de Haas. Migrations transsahariennes vers l'Afrique du Nord et de l'UE. Oxford, novembre 2006. In: <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=578>. (15.5.08).

Maroc, du Front Polisario et de la MINURSO) est extrêmement difficile sans passeur local;

- La route partant de Tombouctou ou Taoudenni (Mali) pour entrer au Maroc par Tindouf en Algérie. Le passage de la zone militaire algérienne et de la zone des camps est pratiquement impossible sans une complicité locale.

4.2. Zone de migration d'origine pour les Sahraouis et les Marocains

Les conditions de vie difficiles – faute d'emplois, de perspectives socioprofessionnelles ou d'ouverture politique poussent les (jeunes) sahraouis à s'exiler. A noter que du point de vue des responsables du Front Polisario, les autorités marocaines encouragent très clairement les jeunes sahraouis à partir. Cela participerait ainsi au plan de « marocaniser » définitivement le Sahara occidental en le vidant de sa substance.⁷⁹

Cependant, les Sahraouis, en particulier ceux des camps, ont pris progressivement conscience de leur mal vie, notamment à travers les médias et les images positives véhiculées par les membres de la diaspora qui ont réussi professionnellement et qui font vivre leur famille restée « au pays ». Ainsi, beaucoup de Sahraouis rêvent de partir à l'étranger. Ceux qui entreprennent un tel voyage, choisissent généralement les mêmes voies que les migrants subsahariens traversant le Sahara occidental sous occupation marocaine. A cette fin, ils ont recours aux réseaux de passeurs qui les affrèteront sur une des embarcations artisanales (*pateras* ou *cayoucos*) au départ de Laâyoune, de Dakhla ou Tarfaya pour leur traversée périlleuse vers les Iles Canaries.⁸⁰

Quant aux Sahraouis des zones sous contrôle du Front Polisario et de facto de l'Algérie, s'ils proviennent des camps de réfugiés de Tindouf, ils doivent d'abord soit franchir le mur de défense – ce qui est assez risqué – soit se rendre en Mauritanie, soit traverser l'Algérie, pour ensuite choisir une filière permettant d'effectuer la traversée de la Méditerranée.

A noter enfin des informations – non consolidées – parues dans la presse de Tenerife et relayées par El Pais en novembre 2006, faisant état de nombreux jeunes clandestins marocains qui ont cherché à quitter le Maroc à travers les côtes du Sahara occidental à bord de *pateras* et se seraient présentés comme Sahraouis. Lors de leur interception par les autorités espagnoles des Iles Canaries, les jeunes Marocains étaient en possession de cartes de membres du Front Polisario et ont réclamé l'asile politique.⁸¹

⁷⁹ 1'639 Sahraouis de la RASD, dont plusieurs cadres du Front Polisario, ont rallié le Sahara occidental sous occupation marocaine entre 1076 et 1998. In: Jacquin Sophie: Thèse de géopolitique – Les NU et la question du Sahara occidental. Paris, décembre 2000, p. 463. Autres informations intéressantes sur un forum critique algérien. In: <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=71870>. (15.5.08).

⁸⁰ Ainsi, lors des troubles de mai 2005, notamment à Laâyoune et Smara, quelque 270 Sahraouis se sont échoués sur les côtes des Iles Canaries en une semaine.

⁸¹ Citant El Pais. In: El Watan, 15.11.06.

5. Conclusion

Après plus de 30 ans de crise, la question du Sahara occidental continue de miner sérieusement les relations intermaghrébines, et en particulier celles entre le Maroc et l'Algérie. Selon le Pr. marocain Abbdelmid el Ouali – qui vient de publier *Autonomie au Sahara, Prélude au Maghreb des régions*⁸² – la stabilité de cette région passe par le Sahara occidental. Même, si la thèse du Pr. El Ouali favorise le projet de large autonomie lancé récemment par le Maroc tout en mettant en exergue le manque d'ouverture et la position « irréfléchie et obsessionnelle » de l'Algérie dans ce processus, elle constate la menace de turbulences (notamment ethniques) dans cette région. Ces troubles ne pourront être résolus que par une coopération entre les pays de la Méditerranée, en particulier entre les pays maghrébins. C'est dans cet esprit que s'est tenue, le 22.05.08 à Nouakchott, la XIII^e Conférence des ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée occidentale.⁸³ Les défis de cette région sont à la (dé-)mesure de son étendue, à commencer par le déficit en matière de développement économique et social des Etats de la zone sahélienne devenus ainsi des terrains favorables à l'émergence du terrorisme, au crime organisé, au trafic d'armes, de drogue et à la migration irrégulière.⁸⁴ Dans ce contexte, le Sahara occidental occupe une place grandissante, notamment sur les voies de trafic en tout genre entre le Sud-Sahel et le nord de l'Afrique. La région représente par conséquent un point de sérieuse préoccupation pour la sécurité euro-méditerranéenne. Si la zone du Sahara occidental sous contrôle du Front Polisario ne semble toutefois pas jouer un rôle majeur dans cette problématique, elle demeure – de part sa situation politiquement incertaine et humainement dramatique – une région sujette à une grande instabilité. Une menace de reprise de tension militaire avec le Maroc et une radicalisation rampante de la société sahraouie ne pourraient qu'accroître cette instabilité au détriment des populations elles-mêmes.⁸⁵

Face à leur manque de perspectives, beaucoup de (jeunes) Sahraouis sont déterminés à partir et utiliseront à cette fin tous les moyens, y compris les réseaux de passeurs et de faux documents, pour quitter leurs conditions de vie difficiles et souvent misérables et se lancer, parfois au péril de leur vie, à la recherche d'une terre d'exile plus clémente.

OFFICE FEDERAL DES MIGRATIONS
Domaine de Direction Procédure d'Asile

⁸² Pr. Abbdelmid el Ouali. La stabilité du Maghreb passe par le Sahara occidental. 20.5.08. In: <http://www.afrik.com/article14321.html>. (22.5.08).

<http://www.lematin.ma/Actualite/Express/Article.asp?id=89819>. (22.5.08).

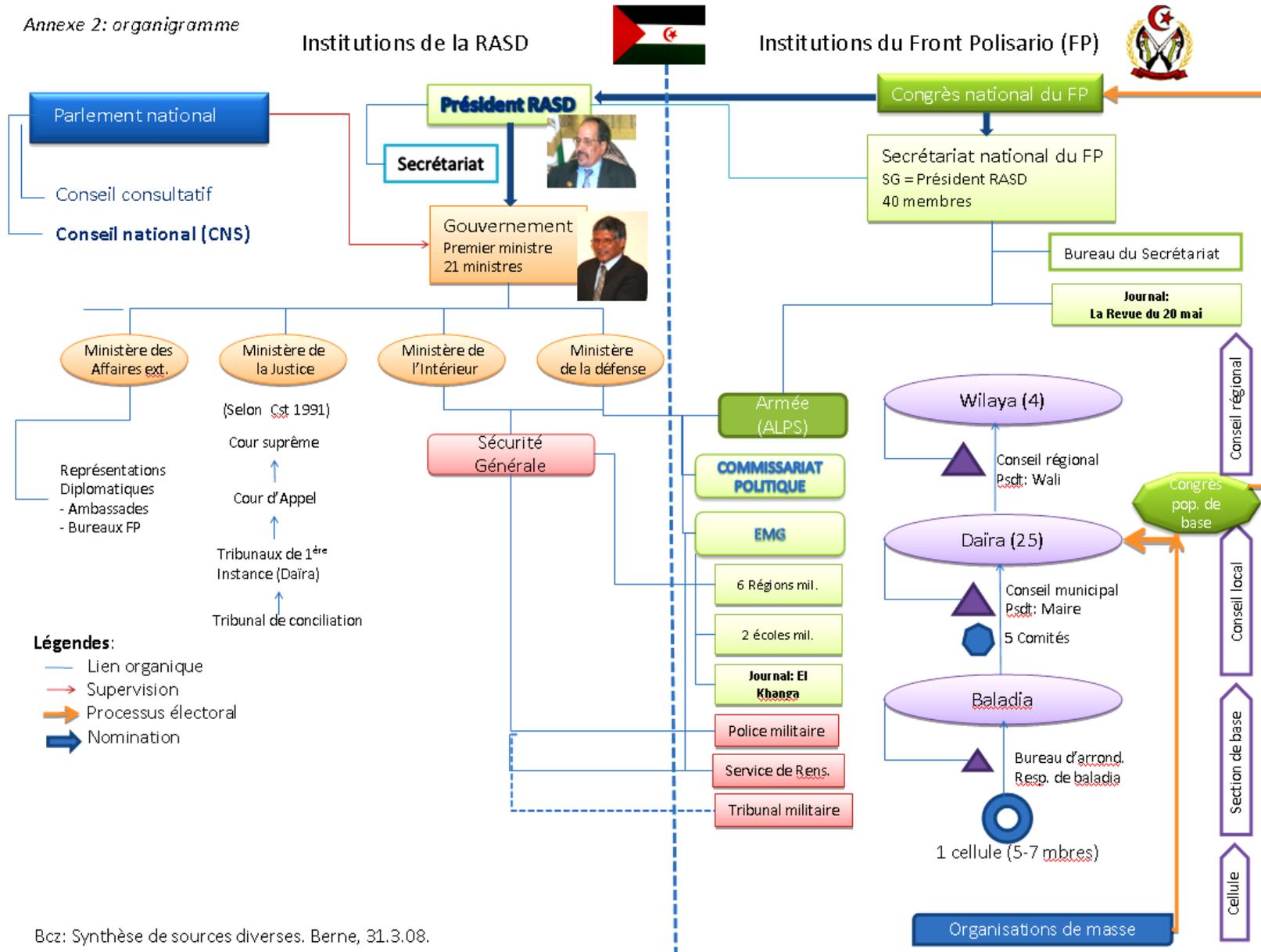
⁸³ Noiselle Champagne. South Europe, north Africa close ranks on security. Reuters. 22.5.08. In: <http://africa.reuters.com/country/MR/news/usnL22357468.html>. (26.5.08).

⁸⁴ Voir déclaration du coordinateur à la lutte anti-terroriste de l'UE. In: EU urged to help Africa, Pakistan terrorism. Bruxelles, 22.5.08. In: <http://africa.reuters.com/country/MR/news/usnL22775514.html>. (26.5.08).

⁸⁵ Bien qu'encre de faible ampleur, une certaine radicalisation est déjà constatée dans les camps de réfugiés sahraouis, probablement en raison du fondamentalisme grandissant en Mauritanie et au Maroc. Le Front Polisario – non inscrit sur les listes d'organisation terroriste – semble toutefois rejeter (jusqu'ici) toute accointance avec l'islamisme radical.

Annexe 1: Organigramme des institutions politiques

Annexe 2: organigramme



Annexe 2: Liste des membres du gouvernement RASD (30.12.07)⁸⁶

Premier Ministre - Prime Minister - Primer Ministro	Abdelkader Taleb Oumar (ancien 2003-2007, ex Wali de Smara, anc. ministre, ex président du Parlement)
Ministre des Territoires occupés et de l'émigration - M. of Occupied Territories - M. de los Territorios ocupados	El Khalil Sidi M'Hamed (ancien, ex Wali d'El Ayoun)
Ministre de l'Intérieur - Interior M. - M. de Interior	Bellahi Sid (ancien ministre de la santé, ex président du Croissant Rouge)
Ministre des Affaires Etrangères- M. of Foreign Affairs- M. de Assuntos exteriores	Mohamed Salem Ould Salek (ancien)
Ministre de la Coopération- M. of Cooperation - M. de la Cooperación	Salek Baba Hacena (ancien)
Ministre de la Santé Publique- Health M. - M. de la Salud	Sid'Ahmed Tayeb (nouveau)
Ministre du peuplement et de la reconstruction des territoires libérés (nouveau)	Salek Babih (nouveau) (ex ministre de l'enseignement, ex ministre de la santé)
Ministre du Développement économique	Nema Saaid Joumani (nouveau)
Ministre de l'Equipement	Sid' Ahmed Batal (ancien ministre de l'information)
Ministre de la Défense nationale	Mohamed Lamine Bouhali (ancien)
Ministre de l'Enseignement et de l'Education	Mariam Salek H'mada (ancienne, ex ministre de la culture et du sport)
Ministre de l'Information	Mohamed El Mami Tamek (nouveau)
Ministre du commerce	Selama Mohamed Youssef (ancien)
Ministre de la Justice et des Affaires religieuses	Abdelkader Hamada Selma (ancien, ex Procureur de la République)
Ministre de la Culture (nouveau)	Khadija Hamdi (nouvelle)
Ministre des Transports	Babiya Chiia (ancien)
Ministre Conseiller à la Présidence, chargé de l'Europe	Mohamed Sidati (ancien)
Ministre conseiller à la présidence chargé des pays asiatiques	Malainine Sadik (ancien ministre conseiller à la Présidence, ex chef de la mission diplomatique en Afrique du Sud)
Ministre conseiller à la présidence chargé des pays arabes	Ahmedou Soueilim (ancien ministre conseiller à la Présidence, ex ambassadeur, ex directeur d'Ecole 9 juin)
Ministre délégué auprès du MAE, chargé de l'Amérique latine	El Haj Ahmed (nouveau)
Ministre délégué auprès du MAE, chargé de l'Afrique	Mohamed Yeslem Beyssat (nouveau) (ex ambassadeur en Algérie, ex ambassadeur en Afrique du Sud)
Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et au Sport (nouveau)	Mohamed Mouloud Mohamed Fadel (nouveau)
Secrétaire d'Etat à l'hydraulique et à l'environnement	Abda Cheij (nouveau)
Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et à l'emploi	Ahmed Vall Mohamed Yahdih (nouveau)
Secrétaire d'Etat chargée de l'assistance sociale et de l'émancipation de la femme	Mahfouda Mohamed Rahal (ancienne)
Directeur du protocole	Habiboullah Mohamed Kori (nouveau) ex ambassadeur en Tansanie
Secrétaire général de la Présidence	Daf Mohamed Fadel (ancien)
Secrétaire Général du Gouvernement	Moulay Ahmed Mohamed Ahmed (ancien)

⁸⁶ RASD. Liste du gouvernement 2007. In: <http://www.arso.org/03-gov07.htm>. (8.5.08).

Annexe 3: Liste des membres Secrétariat national du FP (30.12.08)⁸⁷

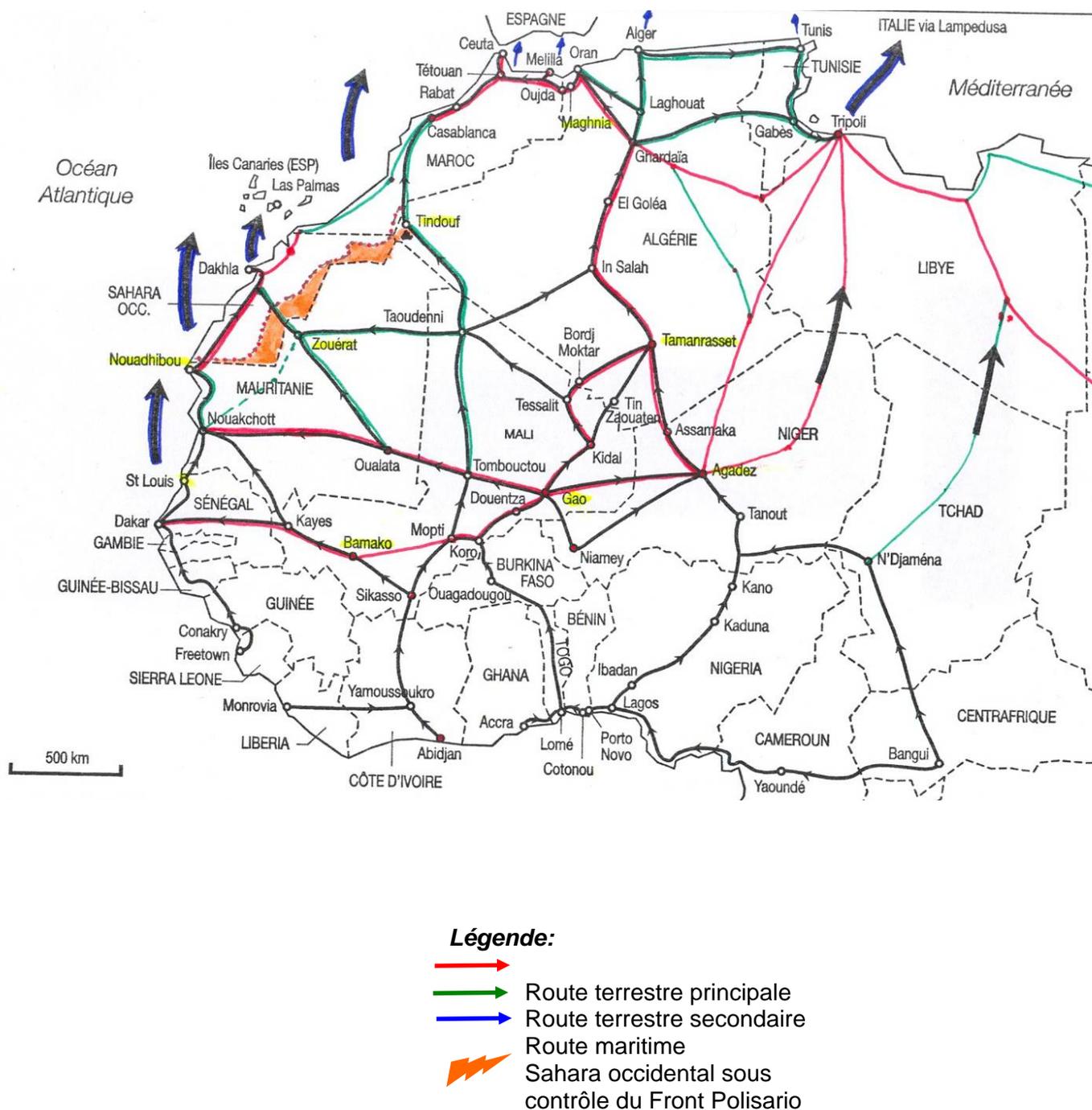
1999-2003	2003-2007	2007
Mohamed Abdelaziz Secrétaire général du Front POLISARIO, Président de la RASD, membre d'office	Mohamed Abdelaziz Secrétaire général du Front POLISARIO, Président de la RASD, membre d'office	Mohamed Abdelaziz Secrétaire général du Front POLISARIO, Président de la RASD, membre d'office
Abdellahi Lehbib Commandant région militaire	Abdellahi Lehbib Commandant région militaire	Abdellahi Lehbib militaire
Abdelkader Taleb Omar Président du Conseil national - Parlement	Abdelkader Taleb Omar Premier ministre	Abdelkader Taleb Omar Premier ministre
Ahmed Val Mohamed Yehdih Commandant région militaire	Ahmed Val Mohamed Yehdih Commandant région militaire	Taleb Ami Deh militaire
Alioun Kentaoui Ambassadeur de la RASD à l'OUA et en Ethiopie	Alioun Kentaoui Ambassadeur de la RASD au Nigéria	Alioun Kentaoui Ambassadeur de la RASD au Nigéria
Ayoub Lehbib Commandant région militaire-transfuge	Bah Bellali Militaire	Moustapha Mohamed Ali Bechir militaire
El Bachir Mustapha Sayed Ministre de l'Intérieur	El Bachir Mustapha Sayed Ministre de l'Enseignement	El Bachir Mustapha Sayed Ministre de l'Enseignement
Bouchraya Beyoun	Bouchraya Beyoun	Bouchraya Beyoun
Brahim Ghali Représentant du F. POLISARIO en Espagne	Brahim Ghali Représentant du F. POLISARIO en Espagne	Brahim Ghali Représentant du F. POLISARIO en Espagne
Brahim Ahmed Mahmoud Commandant région militaire	Brahim Ahmed Mahmoud Commandant région militaire	Brahim Ahmed Mahmoud militaire
Daf Mohamed Fadel Secrétaire général de la Présidence	Daf Mohamed Fadel Secrétaire général de la Présidence	Khadija Hamdi parlementaire
El Boukhari Ahmed Représentant du Front POLISARIO aux Nations-unies, New York	El Boukhari Ahmed Représentant du Front POLISARIO aux Nations-unies, New York	El Boukhari Ahmed Représentant du Front POLISARIO aux Nations-unies, New York
Hama Salama Commandant région militaire	Hama Salam Commandant région militaire	Hama Salama militaire
Babiya Chiâa Militaire	Hamdi Beguey Directeur au ministère de la défense	Hamdi Beguey
El Khalil Sid M'Hamed Ambassadeur de la RASD en Algérie	Abdelkader Hamada Selma Daf Ministre de la Justice	El Khalil Sid M'Hamed Ministre des territoires occupés et de la diaspora
Khatri Addou Représentant du Front POLISARIO pour l'UE et la Belgique	Khatri Addou Directeur de l'orientation politique	Khatri Addou Directeur de l'orientation politique
Mahfoud Ali Beiba Ministre des territoires occupés	Mahfoud Ali Beiba Président du Conseil national - Parlement	Mahfoud Ali Beiba Président du Conseil national - Parlement
M'Hamed Khaddad Coordinateur avec la MINURSO	M'Hamed Khaddad Coordinateur avec la MINURSO	M'Hamed Khaddad Coordinateur avec la MINURSO
Mansour Omar Ministre de la santé	Mansour Omar Wali d'El Ayoun	Mansour Omar
Mohamed Lamine Ahmed Ex-Premier ministre	Mohamed Lamine Ahmed Conseiller à la Présidence	Mohamed Lamine Ahmed
Mohamed Lamine Bouhali Ministre de la défense nationale	Mohamed Lamine Bouhali Ministre de la défense nationale	Mohamed Lamine Bouhali Ministre de la défense nationale
Mohamed Salem Ould Salek Ministre des affaires étrangères	Mohamed Salem Ould Salek Ministre des affaires étrangères	Mohamed Salem Ould Salek Ministre des affaires étrangères
Mohamed Sidati Ministre conseiller à la Présidence	Mohamed Sidati Ministre conseiller à la Présidence	Mohamed Sidati Ministre conseiller à la Présidence
Mustapha Sid El Bechir Wali de Ausserd	Mustapha Sid El Bechir	Mohamed Lamine Dedi Ministre de l'intérieur

⁸⁷ Voir liste intégrale du Secrétariat national du FP sous <http://www.arso.org/secr.nat07.htm>. (8.5.08).

Annexe 4: Liste des Etats ayant reconnu la RASD⁸⁸

1. Afghanistan (May 23, 1979),
2. Albania (December 29, 1987),
3. Algeria (March 6, 1976), embassy,
4. Angola (March 11, 1976), embassy,
5. Antigua and Barbuda (February 27, 1987),
6. Barbados (February 27, 1988),
7. Belize (November 18, 1986),
8. *Benin (March 11, 1976, cancelled 21.03.97),*
9. Bolivia (December 14, 1982),
10. Botswana (May 14, 1980),
11. *Burkina Faso (March 4, 1984, cancelled 05.06.96),*
12. Burundi (March 1, 1976),
13. Cambodia (April 10, 1979),
14. *Cape Verde (July 4, 1979), frozen July 2007*
15. *Chad (July 4, 1980, cancelled 09.05.97),*
16. *Colombia (February 27, 1985), frozen Dec. 2000?*
17. *Congo (June 3, 1978, cancelled 13.09.96),*
18. Costa Rica (October 30, 1980, embassy 25.05.00),
19. Cuba (January 20, 1980, embassy),
20. *Dominica (September 1, 1979, cancelled?),*
21. *Dominican Republic (June 24, 1986), frozen May 2002?*
22. Ecuador (November 14, 1983),
23. East Timor (2002)
24. *El Salvador (July 31, 1989), cancelled April 1997,*
25. Ethiopia (February 24, 1979), embassy,
26. *Equatorial Guinea (November 3, 1978), cancelled may 1980),*
27. *Ghana (August 24, 1979), frozen May 2001?*
28. Grenada (August 20, 1979),
29. *Guatemala (April 10, 1986), frozen April 1998?*
30. Guinea-Bissau (March 15, 1976, cancelled 02.04.97, re-opened embassy 29.09.00),
31. Guyana (September 1, 1979),
32. Haiti, 22 November 2006, embassy
33. *Honduras (November 8, 1989), frozen Jan. 2000?*
34. *India (October 1, 1985, cancelled 26.06.00),*
35. Iran (February 27, 1980),
36. Jamaica (September 4, 1979),
37. *Kenya (25 June 2005) embassy, temporary frozen 22.10.06*
38. *Kiribati (August 12, 1981), cancelled 15.09.00),*
39. Laos (May 9, 1979),
40. Lesotho (October 9, 1979),
41. *Liberia (July 31, 1985, cancelled 05.09.97),*
42. Libya (April 15, 1980),
43. *Madagascar (February 28, 1976), embassy, cancelled 2005)*
44. *Malawi (November 16, 1994), cancelled June 2001.*
45. Mali (July 4, 1980),
46. Mauritania (February 27, 1984),
47. Mauritius (July 1, 1982),
48. Mexico (September 8, 1979), embassy,
49. Mozambique (March 13, 1976), embassy,
50. Namibia (June 11, 1990),
51. *Nauru (August 12, 1981, cancelled 15.09.00),*
52. Nicaragua (September 6, 1979) frozen 21.07.00, re-established 12.01.07
53. Nigeria (November 12, 1984, embassy 11.09.00),
54. North Korea (March 16, 1976),
55. Panama (June 23, 1978), embassy,
56. Papua New Guinea (August 12, 1981),
57. *Paraguay (February 2000, frozen 25.07.00),*
58. *Peru (August 16, 1984, suspended relations in October 1996),*
59. Rwanda (April 1, 1976),
60. *Saint Lucia (September 1, 1979, cancelled March 1989),*
61. Saint Vincent and the Grenadines, February 14, 2002
62. *Sao Tome and Principe (June 22, 1978, cancelled 23.10.96),*
63. Seychelles (October 25, 1977),
64. *Sierra Leone (March 27, 1980), (frozen?)*
65. *Solomon Islands (August 12, 1981, cancelled January 1989),*
66. South Africa, (15.09.04) embassy
67. St. Kitts and Nevis (February 25, 1987),
68. Surinam (August 11, 1982),
69. *Swaziland (April 28, 1980, cancelled 04.07.97),*
70. Syria (April 15, 1980),
71. Tanzania (November 9, 1978), embassy
72. *Togo (March 17, 1976, cancelled 18.06.97),*
73. Trinidad and Tobago (November 1, 1986),
74. *Tuvalu (August 12, 1981, cancelled 15.09.00),*
75. Uganda (September 6, 1979),
76. Uruguay (26.12.05)
77. *Vanuatu (November, 27, 1980, cancelled Nov. 2000),*
78. Venezuela (August 3, 1982), embassy,
79. Vietnam (March 2, 1979),
80. Yemen (February 2, 1977),
81. [Yugoslavia (November 28, 1984) >> Serbia-Montenegro??
82. Zambia (October 12, 1979),
83. Zimbabwe (July 3, 1980).

⁸⁸ Liste non officielle des Etats ayant reconnu la RASD. In: <http://www.arso.org/03-2.htm>. (8.5.08).

Annexe 5: Routes migratoires via le Sahara occidental⁸⁹

⁸⁹ Carte modifiée basée sur les sources suivantes: Serge Daniel. Les routes clandestines – l'Afrique des immigrés et des passeurs. Paris, 2008, p. 10 et IDMPD: Carte MTM sur les routes migratoires irrégulières africaines et méditerranéennes: In: http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/MTM/New-Map-MTM_Poster-Landscape_FR_v1.pdf. (15.5.08).